

## pension de veuve par le droit français

Par bronner, le 29/01/2011 à 03:44

Bonjour,

double national franco-suisse, retraité par la suisse, divorcé et remarié avec dame non faisant parti de l'europe. A mon décès, peut-elle bénéficier du droit français pour toucher sa pension de veuve? Merci.